

REGLEMENTS PARTICULIERS SAISON 2023/2024

- *CHAMPIONNAT D2 SENIOR MASCULIN*
- *CHAMPIONNAT HONNEUR MASCULIN*
- *CHAMPIONNAT D2 SENIOR FEMININ*
- *CHAMPIONNAT HONNEUR FEMININ*
- *CHAMPIONNAT D3 SENIOR MASCULIN*

REGLEMENT PARTICULIER CHAMPIONNAT SENIOR MASCULIN DIVISION 2 SAISON 2023-2024

1. CHALLENGE ET RECOMPENSES

Le Championnat est doté d'une coupe remise après la finale.

2. ENGAGEMENT

Le montant du droit d'engagement est de 150 euros.

3. QUALIFICATION

3.1. Le Championnat est réservé aux joueurs de plus de 16 ans.

3.2. Voir Tableau des catégories d'âge.

4. NOMBRE DE JOUEURS AUTORISES

14 joueurs peuvent être inscrits sur la FDME.

5. BRÛLAGE

Conformément au règlement fédéral (article 95.2.1), la règle du brûlage sera appliquée.

Le nombre de match total au-delà duquel un joueur ne pourra plus évoluer en division inférieur est fixé à 12.

6. FORMULE DE L'EPREUVE

Phase 1

Une poule unique avec toutes les équipes engagées

Phase 2

Poule des AS entre les cinq premiers de la première phase soit 8 matchs (Aller-Retour).

Poule de Classement entre les quatre derniers en matchs Aller-Retour soit 6 matchs (Aller- Retour).

Phase 3- FINALE

Les deux premières équipes de la Poule des AS disputent la Finale sur un seul match pour déterminer le Champion de La Réunion.

- La FINALE se déroule sur un terrain désigné par la COC.
- Les deux finalistes accèdent en division supérieure.

- En cas d'égalité lors de la finale à l'issue du temps réglementaire une prolongation de 2 x 5 minutes sera disputée.

- En cas de nouvelle égalité, une séance de tirs aux buts sera disputée.

7. CLASSEMENT

Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions nationales.

8. FORFAIT

Voir tableau des forfaits du Règlement des Epreuves + guide financier.

REGLEMENT PARTICULIER CHAMPIONNAT SENIOR HONNEUR MASCULIN SAISON 2023-2024

1. CHALLENGE ET RECOMPENSES

Le Championnat est doté d'une coupe remise après la finale.

2. ENGAGEMENT

Le montant du droit d'engagement est de 150 euros.

3. QUALIFICATION

3.1. Le championnat est réservé aux joueurs de plus de 16ans.

3.2. Voir Tableau des catégories d'âge.

3.3. Le championnat concerne les clubs de D1 Masculin qui ont engagé une deuxième équipe Senior qui ne peut prétendre à la montée.

4. NOMBRE DE JOUEURS AUTORISES

14 joueurs peuvent être inscrits sur la FDME.

5. FORMULE DE L'ÉPREUVE

Phase 1

Une poule unique avec toutes les équipes engagées soit 10 matchs Aller-Retour.

Phase 2

Poule des AS entre les trois premiers de la première phase soit 4 matchs (Aller-Retour).
Poule de Classement entre les trois derniers de la première phase soit 4 matchs (Aller-Retour).

Phase 3- FINALE

Les deux premières équipes de la Poule des AS disputent la Finale sur un seul match pour déterminer le Champion de La Réunion.

- La FINALE se déroule sur un terrain désigné par la COC.
- En cas d'égalité lors de la finale à l'issue du temps réglementaire une prolongation de 2 x 5 minutes sera disputée.
- En cas de nouvelle égalité, une séance de tirs aux buts sera disputée.

6. CLASSEMENT

Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions nationales.

7. FORFAIT

Voir tableau des forfaits du Règlement des Epreuves + guide financier.

REGLEMENT PARTICULIER CHAMPIONNAT SENIOR FEMININ DIVISION 2 SAISON 2023-2024

1. CHALLENGE ET RECOMPENSES

Le Championnat est doté d'une coupe remise après la finale.

2. ENGAGEMENT

Le montant du droit d'engagement est de 150 euros.

3. QUALIFICATION

3.1. Le Championnat est réservé aux joueuses de plus de 15 ans.

3.2. Voir Tableau des catégories d'âge.

4. NOMBRE DE JOEUSES AUTORISEES

14 joueuses peuvent être inscrites sur la FDME.

5. BRÛLAGE

Conformément au règlement fédéral (article 95.2.1), la règle du brûlage sera appliquée. Le nombre de match total au-delà duquel une joueuse ne pourra plus évoluer en division inférieur est fixé à 9.

6. FORMULE DE L'ÉPREUVE

Phase 1

Une poule unique avec toutes les équipes engagées soit 12 matchs Aller-Retour.

Phase 2

Poule des AS entre les quatre premières de la première phase soit 6 matchs (Aller-Retour).

Poule de Classement entre les trois dernières de la première phase soit 4 matchs (Aller-Retour).

Phase 3- FINALE

Les deux premières équipes de la Poule des AS disputent la Finale sur un seul match pour déterminer le Champion de La Réunion.

- La FINALE se déroule sur un terrain désigné par la COC.

- Les deux finalistes accèdent en division supérieure.
- En cas d'égalité lors de la finale à l'issue du temps réglementaire une prolongation de 2 x 5 minutes sera disputée.
- En cas de nouvelle égalité, une séance de tirs aux buts sera disputée.

7. CLASSEMENT

Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions nationales.

8. FORFAIT

Voir tableau des forfaits du Règlement des Epreuves + guide financier.

REGLEMENT PARTICULIER CHAMPIONNAT SENIOR HONNEUR FEMININ SAISON 2023-2024

8. CHALLENGE ET RECOMPENSES

Le Championnat est doté d'une coupe remise après la finale.

9. ENGAGEMENT

Le montant du droit d'engagement est de 150 euros.

10. QUALIFICATION

3.1. Le championnat est réservé aux joueuses de plus de 15ans.

3.2. Voir Tableau des catégories d'âge.

3.3. Le championnat concerne les clubs qui ont engagé une deuxième équipe Senior qui ne peut prétendre à la montée.

11. NOMBRE DE JOUEURS AUTORISES

14 joueuses peuvent être inscrits sur la FDME.

12. FORMULE DE L'EPREUVE

Phase 1

Une poule unique avec toutes les équipes engagées soit 14 matchs Aller-Retour.

Phase 2

Poule des AS entre les quatre premières de la première phase soit 6 matchs (Aller-Retour).

Poule de Classement entre les quatre dernières de la première phase soit 6 matchs (Aller-Retour).

Phase 3- FINALE

Les deux premières équipes de la Poule des AS disputent la Finale sur un seul match pour déterminer le Champion de La Réunion.

- La FINALE se déroule sur un terrain désigné par la COC.
- En cas d'égalité lors de la finale à l'issue du temps réglementaire une prolongation de 2 x 5 minutes sera disputée.
- En cas de nouvelle égalité, une séance de tirs aux buts sera disputée.

13. CLASSEMENT

Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions nationales.

14. FORFAIT

Voir tableau des forfaits du Règlement des Epreuves + guide financier.

REGLEMENT PARTICULIER CHAMPIONNAT SENIOR MASCULIN DIVISION 3 SAISON 2023-2024

1. CHALLENGE ET RECOMPENSES

Le Championnat est doté d'une coupe remise après la finale.

2. ENGAGEMENT

Le montant du droit d'engagement est de 140 euros.

3. QUALIFICATION

3.1. Le Championnat est réservé aux joueurs de plus de 16 ans.

3.2. Voir Tableau des catégories d'âge.

4. NOMBRE DE JOUEURS AUTORISES

14 joueurs peuvent être inscrits sur la FDME.

5. FORMULE DE L'ÉPREUVE

Phase 1.

Création de 2 poules géographiques (Nord/Est et Sud/Ouest) avec toutes les équipes engagées.

Composition des poules :

Poule Nord/Est avec 6 équipes : LASOURS 2 – SC STE MARIE 2 – HBC EST DIONYSIEN 2 – CO MONTAGNE 2 – HBC CAMBUSTON 2 – ACDEIJ (10 Matches Aller-Retour)

Poule Sud/ Ouest avec 7 équipes : JS SALINE 2 – HBC BOIS NEFLES 2 – ASL PITON ST LEU 2 – ASC RIV DES GALETS 2 – AO ST GILLES – ASL ENTRE II – ASHB TAMPONNAIS 2 (12 Matches Aller-Retour)

Phase 2-

Poule des AS entre les 2 premiers de chaque Poule + le meilleur troisième (5 équipes soit 8 matchs Aller-Retour).

Poule de Niveau 1 entre les quatrième de chaque Poule + le meilleur cinquième et le troisième non retenu (4 équipes soit 6 matchs Aller-Retour).

Poule de Niveau 2 entre les équipes restantes (4 équipes soit 6 matchs Aller-Retour).

Le meilleur 3^{ème} et 5^{ème} seront définis conformément aux règlements fédéraux.

Phase 3- FINALE

Les deux premières équipes de la Poule des AS disputent la Finale sur un seul match pour déterminer le Champion de La Réunion.

- La FINALE se déroule sur un terrain désigné par la COC.
- Les deux finalistes accèdent en division supérieure.
- En cas d'égalité lors de la finale à l'issue du temps réglementaire une prolongation de 2 x 5 minutes sera disputée.
- En cas de nouvelle égalité, une séance de tirs aux buts sera disputée.

6. CLASSEMENT

Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions nationales.

7. FORFAIT

Voir tableau des forfaits du Règlement des Epreuves + guide financier.